

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2012 A 19 HEURES 30.

Présents : M. Jacques CHOLLET, Mme Catherine PASQUET, M. Michel GODELU
M. Alain THEBAULT, Mme Jacqueline ROUAULT, Mme Géraldine CUSTODIO,
M. Serge BUFFET, M. André PACYNA, Mme Stéphanie NEDEAU, M. Jean-Pierre
BONAMY, Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, Mme Dominique LAVEAU.

Absentes excusées : Mme Pascale SARRET, Mme Flora GAUTHIER- LAURENT,

Secrétaire de séance : M. Michel GODELU

Pouvoir de Mme Pascale SARRET à Mme Stéphanie NEDEAU.

Pouvoir de Mme Flora GAUTHIER- LAURENT à Mme Jacqueline ROUAULT.

Monsieur le Maire demande que soit porté à l'ordre du jour l'autorisation de
demander une subvention pour la construction du columbarium.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de rajouter ce sujet.

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27
JANVIER 2012**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal
du 27 janvier 2012.

➤ **FINANCE** :

Budget Communal

- Vote du compte de gestion 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de
gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2011. Ce compte de gestion, visé et
certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur
la tenue des comptes.

- Vote du compte administratif 201

Le conseil municipal examine le compte administratif 2011 du budget communal qui
s'établit comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses :	605 824,58 €
	Recettes :	689 782,21 €
	Excédent antérieur :	276 659,49 €
	Excédent de clôture :	360 617,12 €
Section d'Investissement	Dépenses :	295 401,69 €
	Recettes :	182 449,06 €
	Déficit antérieur :	112 670,36 €
	Déficit de clôture :	225 622,99 €
Reste à Réaliser	Dépenses :	277 000,00 €
	Recettes :	277 000,00 €

Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint a été nommée Présidente pour le vote du compte administratif 2011 de la commune, le Maire étant sorti et n'ayant pas participé au vote.

Après en avoir délibéré les membres présents ont approuvé à l'unanimité le compte administratif 2011 du budget communal tel qu'il a été présenté.

- Affectation du résultat

Le conseil municipal après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2011 dont les résultats sont identiques au compte de gestion, se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2011 :	83 957,63 €
Excédent antérieur :	276 659,49 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2011 :	360 617,12 €

Section d'investissement

Déficit d'investissement 2011 :	112 952,63 €
Déficit antérieur :	112 670,36 €
Déficit au 31/12/2011 :	225 622,99 €

Restes à réaliser

Dépenses :	277 000,00 €
Recettes :	277 000,00 €

Besoin de financement à la section d'investissement : 225 622,99 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2011, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 de la façon suivante :

1) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de **226 000,00 €**.

2) le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de **134 617,12 €**

- Vote du taux des trois taxes

Considérant les dispositions des articles 2 et 3 de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 qui donnent au conseil municipal le pouvoir de fixer chaque année le taux des trois taxes directes locales.

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2012.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2012. Les taux seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 13,19%
- Taxe foncière bâtie : 15,76%
- Taxe foncière non bâtie : 38,73 %

- Amortissement du réseau d'eaux pluviales

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir de façon linéaire, à compter du 1^{er} janvier 2012, sur 60 ans la somme de 300 753,39 € dépensée pour la construction du réseau d'eaux pluviales soit la somme de 5 012,56 €/an.

- Amortissement de l'éclairage public du bas du bourg

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir de façon linéaire, à compter du 1^{er} janvier 2012, sur 5 ans la somme de 109 659,69 € dépensée pour l'éclairage public du bas du bourg soit la somme de 21 931,94 €/an.

- Vote du budget prévisionnel 2012

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve (2 abstentions) le budget 2012 de la commune qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses : 819 473,12 €
	Recettes : 819 473,12 €
Section d'investissement	Dépenses : 625 996,31 €
	Recette : 625 996,31 €

M. Serge BUFFET, conseiller municipal, et M. Jean-Pierre BONAMY, conseiller municipal se sont abstenus pour le vote du budget prévisionnel 2012 car aucune économie d'énergie n'est prévue sur l'éclairage public (extinction ou diminution des points lumineux la nuit) malgré leurs demandes répétées sur le sujet.

Monsieur le Maire répond qu'il ne souhaite pas prendre la responsabilité de couper l'éclairage la nuit avant la fin des travaux en cours menés par le SDE18.

- Location salle polyvalente « Heure Bleue »

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre d'un administré qui suite au report de son mariage ne souhaite plus louer la salle polyvalente comme convenu le weekend du 11 août 2012.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas percevoir le montant initialement prévu pour la location et accepte de rembourser l'acompte versé par cette personne.

- Frais d'écolage

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la mairie de St Doulchard demande le remboursement des dépenses annuelles de fonctionnement dues pour la scolarisation d'un enfant résident sur la commune d'Allogny, qui a une dérogation réglementaire pour l'école de St Doulchard, pour l'année scolaire 2011/2012.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de verser la somme demandée soit 200,89 €.

- Construction d'un columbarium

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est possible de demander une subvention auprès de la DETR pour la construction du columbarium.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la DETR.

Budget ASSAINISSEMENT

- Vote du compte de gestion 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2011. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- Vote du compte administratif 2011

Le conseil municipal examine le compte administratif 2011 du budget assainissement qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation	Dépenses :	30 006,98 €
	Recette :	30 065,71 €
	Excédent antérieur :	1 286,28 €
	Excédent de clôture :	1 345,01 €
Section d'Investissement	Dépenses :	211 484,08 €
	Recettes :	238 239,30 €
	Excédent antérieur :	29 166,39 €
	Excédent de clôture :	55 921,61 €
Reste à Réaliser	Dépenses :	50 000,00 €
	Recette :	50 000,00 €

Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint a été nommée Présidente pour le vote du compte administratif 2011 du budget assainissement de la commune, le Maire étant sorti et n'ayant pas participé au vote.

Après en avoir délibéré les membres présents, et à l'unanimité, ont approuvé le compte administratif 2011 du budget assainissement tel qu'il a été présenté.

- Vote du budget prévisionnel 2012

M. André PACYNA, conseiller municipal en charge de l'assainissement, présente aux membres du conseil municipal une projection du budget assainissement sur 30 ans. Dans cette étude, la construction de la nouvelle station d'épuration (unité de traitement) a été prise en compte pour un coût total de 1 090 800 € TTC et un taux de 5% a été appliqué pour le calcul du remboursement des emprunts.

Cette analyse montre un déficit total de 167 334 € jusqu'en 2025 et un excédent de 444 934 € entre 2026 et 2042.

Un courrier a été adressé à la Direction des Finances Publiques pour savoir s'il était possible de lisser la subvention versée par le budget communal.

M. André PACYNA, conseiller municipal en charge de l'assainissement, fait remarquer qu'il faudra continuer à augmenter la part abonnée pour équilibrer le budget en section exploitation.

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, souhaite connaître l'impact, sur les factures des familles, des augmentations nécessaires avant toute nouvelle décision de modification des tarifs.

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, souhaite que les augmentations soient lissées dans le temps.

M. Jean-Pierre BONAMY, conseiller municipal, rappelle qu'il faut aussi penser aux finances de la commune et que cette étude ne tient pas compte de l'incertitude sur les travaux de réhabilitation du réseau.

M. André PACYNA, conseiller municipal en charge de l'assainissement, présente aux membres du conseil municipal le budget prévisionnel 2012.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget assainissement 2012 de la commune qui s'équilibre comme suit :

Section d'Exploitation	Dépenses :	51 746,30 €
	Recettes :	51 746,30 €

Section d'investissement	Dépenses :	1 152 103,20 €
	Recette :	1 152 103,20 €

- Autorisation de demander des subventions pour la STEP

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est possible de demander une subvention pour la construction de la nouvelle unité de traitement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander des subventions pour la construction de la nouvelle unité de traitement.

- Autorisation de contracter des emprunts pour la STEP

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à négocier un emprunt pour la construction de la nouvelle unité de traitement jusqu'à 200 000 €.

M. André PACYNA, conseiller municipal en charge de l'assainissement, pense qu'il serait profitable de renégocier tous les emprunts en cours.

Monsieur le Maire remercie tous les membres du conseil municipal, et notamment les membres de la commission assainissement, pour leur implication dans l'étude du budget assainissement.

➤ ASSOCIATIONS ET COMMUNICATION :

- Convention avec la SBPA

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, présente aux membres du conseil municipal la convention relative au service de fourrière animale pour l'année 2012 envoyée par la SBPA de Marmagne.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à verser une subvention de 202,40 €.

A noter que pour l'année 2013, il faudra signer la convention avant fin décembre de cette année afin de pouvoir bénéficier des services de la SBPA dès le 1^{er} janvier 2013.

Comice 2013

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal de l'avancement du projet, à savoir :

- une 1^{ère} réunion a eu lieu le 31 janvier 2012 à St Martin d'Auxigny avec les communes du canton.
- la date retenue pour le comice est le weekend des 24 et 25 août 2013.
- toutes les communes du canton sont à priori partantes mais certaines ne souhaitent pas faire réaliser un char.
- le thème du comice sera défini lors de la prochaine réunion organisée le lundi 16 avril à St Martin d'Auxigny.
- une 1^{ère} réunion a été organisée à Allogny le 21 mars avec les associations de la commune.

- Internet pour tous

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal :

- de l'état d'avancement du projet ATOUT 18 du Conseil Général concernant la technologie WIFIMAX.
- du raccordement des équipements haut débit d'Allogny au réseau Fibre Optique à compter du 30 mars 2012 permettant ainsi d'accéder, en fonction des caractéristiques des lignes, à des débits de 8 à 20 Méga.

- Remerciements

Monsieur le Maire donne lecture de deux lettres de remerciements concernant la coupe offerte lors de la 46^{ème} édition de la randonnée Bourges-Vouzeron et des photos envoyées pour la revue du Musée de la Résistance Nationale.

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal qu'il va demander à un représentant du club d'échecs d'Allogny de représenter notre commune à une simultanée d'échecs organisée le samedi 8 septembre à Bourges.

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que le photocopieur de la Mairie sera remplacé prochainement par un matériel plus performant.

➤ VOIRIES – TERRAINS COMMUNAUX :

- Vente d'un particulier

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. PRONKO Pierre qui souhaite vendre à la commune une parcelle de 500 m².

Le Conseil municipal souhaite que ce bien soit estimé par le service des Domaines.

- Autorisation de demander des subventions

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est possible de demander une subvention pour les travaux de sécurité routière.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander des subventions pour ces travaux.

Monsieur Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que la consultation des entreprises pour les travaux de sécurité routière route d'Henrichemont et la place de l'abreuvoir est lancée.

Monsieur Michel GODELU, Maire-Adjoint trouve que la chicane actuellement en place route d'Henrichemont ralentit efficacement les véhicules. Les membres du conseil municipal sont du même avis.

Monsieur Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que la chicane placée route de Vierzon n'a eu aucun effet sur le ralentissement des véhicules.

Monsieur Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, rappelle que la partie technique est gérée par le Conseil Général, Direction des routes avec le concours de la DDT de la subdivision des Aix d'Angillon et que le cabinet BODIN est le maître d'œuvre.

M. Serge BUFFET, conseiller municipal, et M. Jean-Pierre BONAMY, conseiller municipal attirent l'attention sur le fait que l'indication « Sauf Riverains » a disparu sur le panneau du sens interdit situé au début de la rue du parc côté Bourges ce qui peut laisser à penser que tous les véhicules n'ont plus le droit de circuler dans cette rue en direction du centre bourg.

N'ayant pas retrouvé d'arrêté de circulation pour cette rue, Monsieur le Maire répond qu'il a déjà écrit au Conseil Général et à la DDT pour connaître leur avis et qu'il ira porter plainte à la gendarmerie pour vol de panneau.

➤ **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

- PLU

Concernant la demande de modification du PLU pour autoriser la construction d'une nouvelle station d'épuration, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la réunion avec les partenaires associés a eu lieu le 20 mars 2012 et :

- qu'un avis favorable a été donné lors de cette réunion.
- qu'aucune demande n'a été formulée par le public lors de la mise à disposition en mairie d'un dossier d'information du 20 février 2012 au 19 mars 2012.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a arrêté le projet de révision simplifiée n°2 du PLU et décide de lancer l'enquête publique.

Concernant 3 demandes de modification simplifiée du PLU, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal :

- que les demandes concernant le chemin de la Milleterie et la route des Girards ont été rejetées.
- que la demande concernant une erreur matérielle sur la rédaction du règlement de la zone artisanale a été retenue par le service du contrôle de légalité de la Préfecture.

- Point sur l'avancement des travaux

M. André PACYNA, conseiller municipal en charge de l'assainissement fait un point sur l'état d'avancement des travaux, à savoir :

- les travaux de réhabilitation du réseau n'ont pas apportés les résultats escomptés,

- environ 30% d'amélioration sur les infiltrations parasites dans le réseau.
- de nouvelles mesures sont en cours pour rechercher l'origine de ces infiltrations.

➤ **AFFAIRES EXTERIEURES :**

- CCTV

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal :

- que le budget de la CCTV a été voté.
- qu'il a voté contre le budget de fonctionnement des ordures ménagères, du fait du désaccord de la commune d'Allogny en ce qui concerne la décision de supprimer la benne à végétaux.
- que le groupe de pilotage concernant la redevance incitative s'est réuni.
- qu'il a été constaté que la quantité d'ordures ménagères résiduelles a baissé de 30% avec un maintien du niveau de qualité du tri.
- que sur 5 000 foyers ramassés, seulement 30 posent encore des problèmes.

M. André PACYNA, conseiller municipal en charge de l'assainissement, membre de la commission environnement à la CCTV rappelle :

- que lorsqu'un service d'ordures ménagères est en place, toutes les personnes doivent accepter ce service sous peine d'amende,
- que la 1^{ère} facturation « redevance incitative » sera mise en place au 1^{er} semestre 2013.
- qu'Allogny devrait disposer de deux broyeurs après la suppression de la benne à végétaux.
- qu'une réunion d'information publique à la population sur le service de ramassage des ordures ménagères aura lieu le 24 avril 2012 à Allogny à 18h30 à la salle polyvalente.

- SCOT

Le SCOT qui devrait être applicable à partir de 2013 aura priorité sur les PLU existants.

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal du malaise de la CCTV vu l'orientation actuelle du PPAD du SCOT.

Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, conseillère municipale, explique que le but de SCOT est d'éviter de miter le territoire, de préserver l'environnement et d'avoir une cohérence plus globale de l'urbanisme.

- Syndicat de la Vallée du Barangeon

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de l'arrêté définissant le projet de modification du périmètre du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée du Barangeon réduit par le retrait des communes d'Allogny et de Saint Palais et étendu à la communauté de Communes en Terres Vives dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal.

Monsieur Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, informe que lors de la réunion du 29 mars 2012 le quorum n'a pas été atteint, la prochaine réunion aura lieu le 4 avril 2012.

- SDIS de Neuvy sur Barangeon

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est demandé à la commune d'Allogny de participer à hauteur de 3 343 € pour les travaux de fondations du nouveau centre de secours de Neuvy sur Barangeon, centre de secours qui intervient en partie sur notre commune.

La commission « communication » prend en charge le dossier.

- CNAS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le Comité National d'Action Sociale auquel adhère la commune a établi une chartre de l'action sociale ayant pour objet :

- d'accompagner la mise en œuvre du droit à l'action sociale rendu obligatoire par la loi du 19 février 2007 en identifiant les acteurs chargés de porter l'action sociale au sein de la collectivité et en précisant leurs rôles respectifs.
- de donner du crédit à la désignation des délégués et du correspondant.
- de rappeler les valeurs fondamentales du CNAS que sont la solidarité, la mutualisation et l'humanisme.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette chartre.

- SAFER du Centre.

Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs informations, sur des ventes, qu'il a reçues.

➤ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des statistiques qu'il a reçues de la gendarmerie concernant les atteintes aux biens et les escroqueries sur la commune pour les périodes de septembre 2010 à septembre 2011 et octobre 2011 à mars 2012.

Monsieur Michel GODELU, Maire-Adjoint, souhaite que la feuille d'informations municipales d'avril soit distribuée semaine 15.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- qu'il représentera l'Association des Maires du Cher à la Commission du titre de séjour.
- qu'une plainte a été déposée auprès de la Cour d'Appel de Rennes contre tous les Maires pratiquant le baptême républicain.

La séance est levée à 21 heures 30.